

Conseil d'administration

Séance plénière du jeudi 07 mai 2026

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES CONVENTIONS HORS RECHERCHE POUR INFORMATION

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
CONVENTIONS RELEVANT DE LA FORMATION						
1	L'Université de La Réunion (DRI) et L'Institut Supérieur de Technologie d'Antananarivo	Avenant n°1 à l'Accord-Cadre de Coopération du 09 juin 2020 dont l'objet est la modification de certaines stipulations de l'ACC qui est la suivante : Modification de l'article 8 de l'ACC d'origine, relatif à la durée	prend effet dès le 09/06/ 2025, et est valable jusqu'au terme de l'année universitaire 2029-2030			Validée à la CFVU du 03/07/2025

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
2	L'Université de La Réunion (DRI) et l'Université du Québec à Montréal "UQAM"	Entente cadre dont l'objet vise à donner un cadre formel à la coopération, à faciliter et à intensifier les échanges déjà amorcés entre les Parties. Elle est ouverte aux professeurs chercheurs de toutes disciplines, qui verront un intérêt à développer des projets de coopération. Et, selon les moyens financiers disponibles dans chaque établissement, la collaboration pourra prendre les formes suivantes dans : -Réalisation de projets de recherche conjoints ; - Échanges de professeurs et d'experts pour des missions d'enseignement et de formation ; - Échanges étudiants ; Réalisation de stages de recherche et de perfectionnement pour des étudiants ; - Publications conjointes et échanges d'expériences quant à la méthodologie de travail et l'organisation académique ; - Organisation d'écoles d'été et de rencontres scientifiques d'intérêt commun: - Et plus généralement, toute activité de nature à répondre à l'objectif visé par une convention d'application	entre en vigueur à compter de la date de sa dernière signature et est conclu pour une durée de cinq ans.			Validée à la CFVU du 03/03/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
3	L'Université de La Réunion (DRI) et l'Université de Djibouti	<p>Accord-cadre de coopération dont l'objet est d'établir et de développer des relations de coopération plus étroites entre les parties dans les domaines suivantes : - Échanges d'enseignants et chercheurs ; - Échanges d'étudiants ; - Échanges de personnels techniques et administratifs en fonction des besoins spécifiques ; - Élaboration de programmes conjoints de formation ; - Élaboration de programmes conjoints de recherche ; - Direction scientifique commune de travaux de recherche (le cas échéant co-tutelle ou co-direction de thèse) ; - Facilitation de l'accès à la connaissance scientifique pédagogique (échanges de documentation et de publications) ; - Organisation conjointe de colloques, conférences, séminaires et formations de courte durée (programmes d'été) ; - Participation à toutes formes d'échanges susceptibles de valoriser leurs établissements et leurs personnels, que ce soit dans le cadre de leur fonctionnement interne ou de celui des relations avec leur environnement économique, industriel, social ou culturel ; - Produits pédagogiques nouveaux, e-learning, aides à la mise en place d'une structure de recherche, etc</p>	entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des parties pour une durée de cinq ans			Validée à la CFVU du 03/03/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
4	L'Université de La Réunion (DRI) et le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade France au Mozambique "SCAC"	Avenant n°1 à la convention de partenariat signée le 18 juillet 2024 dont l'objet est de modifier certaines stipulations de la convention d'origine qui est la suivante : Article 11 relatif à la durée, modification, résiliation et reconduction de la convention	prend effet de l'année universitaire 2025-2026, et est valable jusqu'au terme de l'année universitaire 2025-2026			
5	L'Université de La Réunion (DRI) et la Région Réunion	Convention n° 2025-0911-005063 dont l'objet est l'octroi d'une subvention au titre de la fiche action 1.3 "Mise en réseau des acteurs, partage des connaissances scientifiques et actins du culpabilisation, de diffusion et de vulgarisation des résultats de la recherche" N° Synergie : REU005063, pour la réalisation de l'opération "Sciences 2030 océan Indien Phase 1" dans le cadre du Programme Européen INTERREG VI Océan Indien 2021-2027	du 01/03/2024 au 31/03/2026		136 496,66 €	

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
6	L'Université de La Réunion (DRI) et l'Université d'Antananarivo Le Collège National des Généralistes Enseignants (CNGE) Le Collège des Généralistes Enseignant de l'Océan Indien (CGEOI)	Convention d'application n°1 d'appui au développement de la médecine générale communautaire par les stages étudiants et échange de personnels entre les parties dont l'objet est la mise en œuvre d'un programme de placement et d'accueil en stage des étudiants en 3ème cycle de médecine générale et d'enseignants impliqués dans la formation des étudiants en médecine générale , afin de permettre aux étudiants d'effectuer un trimestre ou un semestre de stage reconnu dans l'établissement partenaire	Nonobstant sa date de signature, et commence ses effets dès le début de l'année universitaire 2024-2025 jusqu'au terme de l'année universitaire 2028-2029			Validée à la CFVU du 05/06/2025

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
7	L'Université de La Réunion (DRI) et l'Université Pédagogique de Maputo - Mozambique	Accord-cadre de coopération dont l'objet est d'établir et de développer des relations plus étroites dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans un esprit de partenariat mutuellement bénéfique, les parties conviennent d'encourager les coopérations dans les domaines suivants : - Échanges d'enseignants et d'enseignants-chercheurs ; Échanges d'étudiants ; Échanges de personnels techniques et administratifs en fonction des besoins spécifiques ; Élaboration de programmes conjoints de formation ; Élaboration de programmes conjoints de recherche ; Direction scientifique commune de travaux de recherche (le cas échéant co-tutelle ou co-direction de thèse) ; Facilitation de l'accès à la connaissance scientifique et pédagogique (échanges de documentation et de publications) ; Organisation conjointe de colloques, conférences, séminaires et formations de courte durée (programmes d'été) ; Participation à toutes formes d'échanges susceptibles de valoriser leurs établissements et leurs personnels, que ce soit dans le cadre de leur fonctionnement interne ou de celui des relations avec leur environnement économique, industriel, social ou culturel ; Autres formes de	entre en vigueur, à compter de sa signature par la dernière des parties, pour une période de cinq ans			Validée à la CFVU du 16/09/2025

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
8	L'Université de La Réunion (DRI) et France Éducation international "FEI"	Convention d'agrément dont l'objet est d'appliquer les conditions générales d'organisation du Test de Connaissance du Français (TCF) et de l'examen civique des centres en France et permet d'évaluer les compétences en français langue générale élaboré par FEI, qui existe en 4 déclinaisons : - TCF Intégration, Résidence et Nationalité "TCF IRN" ; - TCF dit tout public "TCF TP" ; - TCF Canada "TCF CA" ; - TCF Québec "TCF QC"	Prend effet après la signature des deux parties, à compter de la date de notification pour une durée de 3 ans.			Validée à la CFVU du 03/03/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
9	L'Université de La Réunion et La Région Réunion l'État ; le Département de La Réunion ; la CASUD ; la CINOR ; la CIREST ; la CIVIS ; le Territoire de l'Ouest "TO" ; l'AMDR ; l'ADEME ; AFD ; Banque des Territoires ; Météo France ; le BRGM ; le CIRAD ; CNRS ; l'INSERM ; l'IRD	Convention-cadre partenariale dont l'objet est de définir les objectifs, les missions, les valeurs et les modalités de fonctionnement de la Création du Groupe régional d'Expertise sur le Climat de La Réunion (GREC-Réunion) Cette vision tient compte : • de la spécificité géographique, environnementale et socio-économique de La Réunion ; • de l'urgence à comprendre, anticiper et mieux gérer les risques naturels et climatiques (cyclones, érosion, stress hydrique, préservation de la biodiversité, risques infectieux, sécurité hydrique, alimentaire, sanitaire ou énergétique, etc.) résultant à la fois des mécanismes de forçage dits climatiques (températures, précipitations, vents, ...) et de forçage dits non-climatiques (aménagement, urbanisation, densification, gestion des ressources, ...) ; • de la nécessité de transformer ces défis en opportunités de développement durable , de création d'emplois et d' innovation sociotechnique	entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des parties et est conclue pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois par tacite reconduction et évolué au bout de dix ans			

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
10	L'Université de La Réunion (DFC) et La Maison de l'Emploi du Nord de La Réunion "la MDEN"	Convention de partenariat Développement des Achats Socialement Responsables dont l'objet est de préciser les missions et les engagements des signataires dans le développement de la mise en œuvre des achats socialement responsables dans la commande publique de l'Université et les objectifs sont de : - Promouvoir l'inscription des clauses de promotion de l'emploi dans les marchés de l'Université afin de développer l'offre d'insertion et de qualification sur le territoire ; Apporter un appui technique aux entreprises attributaires de marchés, dans la mise en œuvre de leur obligation d'exécution d'une clause sociale ; - Assurer un lien avec les partenaires du service public de l'emploi ; - Favoriser l'insertion des publics en voie d'exclusion en mobilisant les mesures d'aide à l'embauche, les actions de mobilisation et de formation ; -Assurer le suivi et la bonne exécution de la clause de promotion de l'emploi	prend effet à compter du 01/01/2026 et prendra fin au terme d'une durée de trois ans, soit 2026-2029	0,80 € HT par heure d'insertion		
11	L'Université de La Réunion et le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de La Réunion et de Mayotte	Convention de partenariat relative à l'agrément des points d'encaissement sur le système de paiement Izly entre les parties dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles le CROUS agréé les points d'encaissement de l'établissement sur le réseau Izly et la liste de ces points d'encaissement.	entre en vigueur à compter du début de l'année universitaire 2025-2026 pour une durée de deux ans, soit jusqu'au terme de l'année universitaire 2026-2027			

(Délégation de pouvoir au Président en matière d'approbation d'approbation de conventions - délibération N°20-05-2021 du conseil d'administration du 20 mai 2021)

DAJI/VD/YJ/CA du 07/05/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
12	L'Université de La Réunion (DRIVE) et BNP Paribas Réunion	Convention de parrainage Concours " Ma thèse en 180 secondes " dont l'objet est de : - définir les conditions dans lesquelles BNP Paribas apporte son soutien à l'Université pour la finale locale du concours "Ma thèse en 180 secondes", qui aura lieu le 27/03/2026 ; - encadrer la façon dont l'Université pourra promouvoir l'image de la Banque dans le cadre du soutien apporté par cette dernière ; - préciser les engagements de chacune des Parties	du 26/02/2026 au 30/04/2026		3 000 € TTC	
13	L'Université de La Réunion (DSI) et l'Université Ouverte des Humanités / Université de Strasbourg	Convention d'agrément des centres certificateurs écrit+ de l'enseignement supérieur dont l'objet est de préciser que : le centre de certification met en œuvre les éléments tels que définis au chapitre 1 du cahier des charges ; - le centre de certification réunit toute les conditions définies dans le cahier des charges ; - le centre de certification présente toutes les modalités d'agrément "Centre de certification écrit+" définies dans le chapitre 3 du cahier des charges	entre en vigueur à compter de la date de sa signature par la dernière des deux parties et est conclu pour une durée de trois ans, soit 2026-2029			à titre gracieux, sauf pour les candidats(e) libres de 60 € TTC

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
14	L'Université de La Réunion (DSI) et l'Université Ouverte des Humanités / Université de Strasbourg	Convention d'utilisation du service écrit+éval "Évoluer, Former, Certifier Français" pour l'enseignement supérieur dont l'objet est de préciser les modalités d'utilisation du service écrit+éval dans l'accompagnement des établissements dans le développement des compétences relationnelles des étudiants de l'enseignement supérieur public français des élèves dans leurs formations post-bac. Le déploiement du service écrit+éval au bénéfice des utilisateurs de l'établissement, et son accompagnement au déploiement et à l'utilisation de parcours écrit+ dans le contexte qui lui est propre	entre en vigueur à compter de la date de sa signature par la dernière des deux parties et est conclu pour une période initiale d'un an, soit 2026-2027			à titre gracieux
15	L'Université de La Réunion (DSI) et le Groupement d'Intérêt Public (GIP) France Université Numérique (FUN)	Convention de partenariat pour l'hébergement de MOOC et SPOC sur les plateformes FUN avec un partenariat extérieur au GIP FUN dont l'objet est de déterminer les modalités de mise à disposition des Moyens au Partenaire, et a pour principal objectif de : " Constituer un dispositif mutualisé au service de la stratégie des établissements permettant à ses membres et partenaires la diffusion de cours et de formations en ligne aux formats de type MOOC / SPOC, en mettant ainsi en valeur leur offre académique "	valable pour une durée de deux ans à compter de sa signature par la dernière des Parties, soit 2026-2028	Tarifs appliqués selon une grille tarifaire		

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
16	L'Université de La Réunion (DOFIPE) et Le lycée polyvalent Bois Joly Potiers	Convention de partenariat dont l'objet est de déterminer les modalités du partenariat entre les parties, notamment dans le cadre des actions pédagogiques et éducatives menées au bénéfice des élèves du Baccalauréat Professionnel Métiers de l'Accueil , et en particulier à l'occasion de la Journée Portes Ouvertes 2026 de l'Université, le 14/02/2026. Les objectifs pédagogiques du partenariat vise à : - Familiariser les élèves avec les réalités de l'enseignement supérieur et du monde professionnel ; - Favoriser leur insertion professionnelle et leur poursuite d'études ; -Développer leurs compétences techniques (savoir-faire) et comportementales (savoir-être) à travers des situations concrètes ; - Mettre en oeuvre les actions communes contribuant à la réussite et à l'orientation des élèves.	est conclue à compter du début de l'année universitaire 2025-2026 et jusqu'au terme de celle-ci.			
17	L'Université de La Réunion (DOFIPE) et la Maison de l'Emploi du Nord de La Réunion	Convention de partenariat relative à l'organisation du dispositif " Breakfast Pro Meeting " dont l'objet est de définir les modalités du partenariat entre les parties pour l'organisation de deux sessions BPM , dans le cadre de leur missions respective d'accompagnement à l'insertion professionnelle et de soutien au développement des compétences visant à favoriser l'échange entre les professionnels expérimentés et des étudiants en recherche d'opportunités professionnelles ou en reconversion.	entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des Parties et est valable jusqu'au terme de l'année universitaire 2025-2026.			Validée à la CFVU du 25/11/2025

(Délégation de pouvoir au Président en matière d'approbation de conventions - délibération N°20-05-2021 du conseil d'administration du 20 mai 2021)

DAJI/VD/YJ/CA du 07/05/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
18	L'Université de La Réunion (IAE) et l'Institut de la Fonction Commerciale SAS (IFC Martinique)	Avenant n°1 à la convention de partenariat " Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations en alternance - MGO " signée le 1er octobre 2025, dont l'objet est de modifier certaines stipulations telles que : Modification de l'article 6 de la convention d'origine, modalités financières	entre en vigueur rétroactivement à compter de sa signature par la dernière des parties et est valable pour la durée prévue dans la convention initiale	montant forfaitaire de 5 000 €	frais d'inscription de 170 € contribution de 1 075 € / stagiaire inscrit	
19	L'Université de La Réunion (IAE) et l'Institut de la Fonction Commerciale SAS (IFC Martinique)	Avenant n°1 à la convention de partenariat " Licence Professionnelle Métiers du Marketing Opérationnel - MMO " signée le 1er octobre 2025, dont l'objet est de modifier certaines stipulations telles que : Modification de l'article 6 de la convention d'origine, modalités financières	entre en vigueur rétroactivement à compter de sa signature par la dernière des parties et est valable pour la durée prévue dans la convention initiale	montant forfaitaire de 5 000 €	frais d'inscription de 170 € contribution de 1 075 € / stagiaire inscrit	
20	L'Université de La Réunion (UFR ST) et l'Académie de La Réunion	Convention pluriannuelle relative au fonctionnement de la Maison pour la science "MPLS RUN" de La Réunion dont l'objet est de déterminer les conditions dans lesquels les parties participent à la MPLS RUN à La Réunion, réseau visant à faire évoluer durablement les pratiques des professeurs du premier et du second degré qui enseignent les sciences, les mathématiques et la technologie.	prend effet au début de l'année universitaire 2025-2026, pour une durée de quatre ans, soit 2026-2030	budget annuel de 15 000 € la 1ère année et de 20 000 les années suivantes		

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
21	L'Université de La Réunion (UFR ST) et le Lycée Roland Garros	Convention d'accueil d'une étudiante de CPGE du lycée Roland Garros dont l'objet est de fixer les modalités d' accueil de Madame Tamara FONTAINE, étudiante en 2e année de CPGE , au sein du laboratoire ENERGY LAB, dans le cadre de son Travail d'Initiative Personnelle Encadré (TIPE)	entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des Parties et est valable jusqu'au 30/04/2026			
22	L'Université de La Réunion (UFR ST) et le Lycée le Verger	Convention de partenariat relative à l' accueil des étudiants de L3 Physique et L3 Chimie au sein du lycée pour l'utilisation d'une salle de travaux pratiques dont l'objet est de définir les modalités d' accueil des formateurs et des étudiants de l'Université dans les locaux du lycée , dans le cadre de la mention complémentaire prévoit une formation professionnalisante basée sur une préparation aux oraux du CAPES visant à la construction des compétences métiers de l'enseignement de l'éducation	entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des Parties et est valable jusqu'au terme de l'année universitaire 2025-2026, commence ses effets dès le début de l'année universitaire 2025-2026	120 €		

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
23	L'Université de La Réunion (UFR DE) et L'ordre des avocats, ordre professionnel, du barreau de Saint-Denis de La Réunion	Convention cadre de " mentorat " dont l'objet est de définir les modalités du partenariat entre les parties pour la mise en place d'un programme de mentorat, permettant aux avocats du Barreau de Saint-Denis de proposer un "Mentorat" aux étudiants inscrits à l'UFR de Droit et d'Économie de l'Université de La Réunion en 3ème année de Licence de Droit sur le Campus de Saint-Denis, afin de permettre un échange et une découverte professionnelle, dans l'intérêt de l'orientation professionnelle de l'étudiant	entre en vigueur à compter du début de l'année universitaire 2025-2026, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'au terme de l'année universitaire 2028-2029			Validée à la CFVU du 03/03/2026
24	L'Université de La Réunion et la Région Réunion	Convention DHSEVL N°20251416 portant attribution d'une subvention dont l'objet est de fixer les modalités d'attribution d'une subvention pour 2025-2026, destinée à financer : - la rémunération des étudiants-intervenants mobilisés dans le cadre du dispositif ; - la mise à disposition d'un personnel de catégorie B ou C qui sera formalisée entre la Région et l'Université ; - les frais de coordination et gestion afférents	du 01/01/2026 au 31/08/2026		139 272 €	

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
25	L'Université de La Réunion (ESIROI/IUT) et Les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF)	Convention de partenariat dont l'objet vise à définir les modalités du partenariat entre les Parties, dans le cadre de la réalisation par l'ESIOI et par l'IUT des études de réhabilitation de la base de l'Île de Tromelin et ainsi, décident de conjuguer leurs efforts et de rechercher une complémentarité dans l'action des échanges, de susciter de nouvelles initiatives, d'instaurer un dialogue sur le long terme, dans un esprit d'ouverture et de réciprocité	prend effet à compter du début de l'année universitaire 2025-2026 et court jusqu'au terme de celle-ci			à titre gracieux
26	L'Université de La Réunion (ESIROI) et l'Université de Lorraine "TELECOM Nancy"	Convention de partenariat académique dont l'objet est de définir les modalités de collaboration entre les parties, afin de proposer une mobilité semestrielle aux élèves-ingénieurs inscrits en 4e et 5e année d'étude, ainsi que la double diplomation des élèves-ingénieurs dans le cadre de la formation d'ingénieurs spécialisés dans le domaine de l' Informatique et Télécom "IT"	commence ses effets dès le début de l'année universitaire 2024-2025 et est conclue pour une durée de trois années universitaires, soit jusqu'à la fin de l'année 2026-2027			Validée à la CFVU du 05/06/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
27	L'Université de La Réunion (ESIROI) et le Collège Henri Matisse	Convention de partenariat " Cordée de la Réussite " l'établissement supérieur désigné tête de cordée, met en place un programme favorisant l'accès à l'enseignement supérieur destiné aux jeunes scolarisés dans des quartiers prioritaires ou des territoires isolés et scolarisés à La Réunion. Dispositif national, décliné au niveau académique, qui vise à aider les élèves volontaires à fort potentiel, issus notamment de familles modestes à lever les obstacles psychologiques ou culturels, qui les font le plus souvent renoncer aux filières d'excellence de l'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, classes préparatoires, filières universitaires..). Et qui consiste à instituer un partenariat, formalisé à travers une convention, entre des établissements d'enseignement supérieur (grande école, université ou lycée à classes préparatoires ou sciences technologiques) et des collèges et lycées	entre en vigueur à compter du début de l'année universitaire 2024-2025 pour une durée de deux ans, soit jusqu'au terme de l'année 2025-2026			Validée à la CFVU du 03/03/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
28	L'Université de La Réunion (ESIROI) et le Collège Emilien Adam de Villiers	Convention de partenariat " Cordée de la Réussite " l'établissement supérieur désigné tête de cordée, met en place un programme favorisant l'accès à l'enseignement supérieur destiné aux jeunes scolarisés dans des quartiers prioritaires ou des territoires isolés et scolarisés à La Réunion. Dispositif national, décliné au niveau académique, qui vise à aider les élèves volontaires à fort potentiel, issus notamment de familles modestes à lever les obstacles psychologiques ou culturels, qui les font le plus souvent renoncer aux filières d'excellence de l'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, classes préparatoires, filières universitaires..). Et qui consiste à instituer un partenariat, formalisé à travers une convention, entre des établissements d'enseignement supérieur (grande école, université ou lycée à classes préparatoires ou sciences technologiques) et des collèges et lycées	entre en vigueur à compter de la signature de la dernière des parties, et est conclue jusqu'à la fin de l'année universitaire 2025-2026			Validée à la CFVU du 25/11/2025

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
29	L'Université de La Réunion (INSPÉ) et le Lycée Marguerite Jauzelon	Convention dont l'objet est de définir les modalités d' accueil des formateurs et des étudiants de l'INSPÉ dans les locaux de l'établissement dans le cadre de la nouvelle offre de formation de l'INSPÉ " Métiers d'enseignement d'éducation et de formation MEEF " visant la construction des compétences métiers de l'enseignement et de l'éducation. Il est créé un master "sciences physiques et chimiques" et des travaux dirigés seront nécessaires dans les salles spécialisées équipées conformes à ses activités	entre en vigueur à compter du début de l'année universitaire 2025-2026 et jusqu'au terme de celle-ci	1 000 €		
30	L'Université de La Réunion (INSPÉ) et l'Académie de la Réunion et Monsieur Emmanuel BÉNARD	Convention de recherche-action dont l'objet est de définir les modalités d'organisation, de réalisation et de suivi de la recherche-action dans le lieu d'intervention suivant : École maternelle Les Flamboyants et elle s'inscrit dans le cadre de la formation des étudiants de Master MEEF 1D et est amenée à être utilisée dans la future licence Professorat des écoles.	entre en vigueur à compter du début de l'année scolaire 2025-2026 et jusqu'au terme de celle-ci			

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
31	L'Université de La Réunion (INSPÉ) et l'Agence pour l'intégration de l'égalité des chances, dite "CHANCEGAL"	Convention dont l'objet est de formaliser le partenariat entre les parties, dans le cadre du projet "Osons le sport en mixité dans l'Océan Indien" , visant à promouvoir l'égalité femmes-hommes à travers la pratique sportive et la sensibilisation à la mixité dans l'ensemble des territoires de l'Océan Indien. Chancegal agit pour sensibiliser et former sur les enjeux d'égalité, tout en accompagnant la mise en réseau des facteurs engagés dans cette cause et à pour objectifs de : - Former et éduquer à la culture de l'égalité et au respect mutuel entre les femmes et les hommes ; - Promouvoir une plus grande mixité dans les métiers et les filières de formation, en tant que levier essentiel pour atteindre l'égalité professionnelle ; - Réduire les discriminations et les traitements différenciés fondés sur le sexe, tout en luttant contre les stéréotypes liées en genre ; - Apporter une assistance technique à des projet à des projets dans le cadre de l'égalité professionnelle ou de la diversification des choix professionnels	du 01/02/2025 au 31/03/2026	participation financière de 2000 € TTC		Validée à la CFVU du 03/03/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
32	L'Université de La Réunion (IUT) et la Région Réunion	Convention n° DESVE/20251430 portant attribution d'une subvention 2025-2025 en faveur de l'IUT dont l'objet est la mise en place d'une co-diplomation avec l'ARFIS OI-IRTS dans le cadre de la mise en œuvre du parcours excellence par le biais d'une double diplomation, pour la filière carrières sanitaires et sociales , proposé conjointement par les parties	du 01/08/2024 au 31/07/2025		participation financière de 62 246,80 €	
33	L'Université de La Réunion (IUT) et Monsieur Sébastien FALCONNIER	Convention d' accueil de collaborateur bénévole à titre occasionnel au sein de l'Université de La Réunion dont l'objet est de définir les conditions d'accueil d'une personne, appelée " collaborateur bénévole " et certifiant sur l'honneur que les renseignements donnés sont exacts	du 11/03/2026 au 16/03/2026			
34	L'Université de La Réunion (DFTLV) et Monsieur Patrick DESHAYES	Convention d' accueil de collaborateur bénévole à titre occasionnel au sein de l'Université de La Réunion dont l'objet est de définir les conditions d'accueil d'une personne, appelée " collaborateur bénévole " au sein d'un département, d'un laboratoire ou d'un service de l'UR, dénommé " structure d'accueil ", et certifiant sur l'honneur que les renseignements donnés sont exacts	du 20/02/2026 au 27/02/2026			

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
35	L'Université de La Réunion (OSU-R) et l'Institut de Recherche pour le Développement "IRD"	Avenant n°1 à la convention générale d'hébergement signée en date du 28 mai 2024 dont l'objet est de motifier certaines stipulations de ladite convention qui sont les suivants : Modification de l'article 7-1 relatif à la durée ; de l'article 3 relatif aux locaux et équipements mis à disposition de l'IRD ; de l'article 5.1 relatif à la participation aux frais d'hébergement	entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des Parties et prend fin au 31/12/2028		74 767 € / an	
36	L'Université de La Réunion (OSU-R) et l'Institut de Recherche pour le Développement "IRD"	Avenant n°1 à la convention de versement en date du 30 avril 2025 dont l'objet est de modifier comme suit l'article 3 du Contrat initial : "Attribution des 25% restants sur la dotation de fonctionnement de l'unité attribuée par l'IRD pour 2025	entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des parties et est valable jusqu'au 31/12/2025		versement du reliquat de 6 250€	
37	L'Université de La Réunion (OSU-R) et l'Institut de Recherche pour le Développement "IRD"	Avenant n°2 à la convention de versement 2025 Dotation OSU-Réunion en date du 30 avril 2025 dont l'objet est de prolonger le contrat initial ainsi que d'autoriser le paiement des factures relatives à la convention	du 31/12/2025 au 30/04/2026			

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
38	L'Université de La Réunion (SEMH) et L'Université Gustave Eiffel "Univ Eiffel"	Convention de collaboration " Enquête EVIDENCE - Enquête sur les Violences et les Discriminations dans l'Enseignement Supérieur " dont l'objet est de définir les modalités et les conditions de collaboration entre les parties pour la réalisation d'une étude intitulée " EVIDENCE " portant sur la Violence et des Discriminations dans l'Enseignement supérieur et entre dans le cadre du Rapport d'étude n°24-02 réalisé par l'Observatoire National des Discriminations et de l'Égalité dans le Supérieur " ONDES "	est conclue pour une durée de 12 mois à compter de sa date de signature par la dernière des parties, soit du 30/03/2026 au 30/03/2027			
39	L'Université de La Réunion (SCD) et L'Association Développement Rural Réunion "AD2R"	Convention de don d'ouvrages dont l'objet est de définir les modalités selon lesquelles, le donateur fait don à l'UR d'une partie de son fonds documentaire représentant environ 480 ouvrages et documents portant notamment sur La Réunion, les îles du Sud-Ouest de l'Océan Indien et les Outre-Mer, aux fins de conservation au sein du SCD	prend effet à la date de sa signature par la dernière des Parties. Ses effets sont définitifs et irrévocables.			Délibération CA du 16/12/2025 n°2025-109

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
40	L'Université de La Réunion (SCD) et le Centre pour la Communication Scientifique Directe "CCSD "	Convention de partenariat pour l'utilisation du Portail HAL , dont l'objet est de préciser les modalités de contribution et d'établir la collaboration qui lie d'une part les Tutelles qui assurent la mise en place et le fonctionnement de la plateforme HAL et des Portails Institutionnels par le biais du CCSD et d'autre part les Bénéficiaires qui contribuent et bénéficient de la plateforme HAL, qui est un service web spécifiquement dédié aux établissements Bénéficiaires leur permettant de gérer, archiver, diffuser et valoriser les publications , logiciels et données scientifiques de leurs chercheurs et enseignants-chercheurs	entre en vigueur à compter de sa date de signature pour une durée initiale de trois ans, soit 2026-2029	Contribution annuelle		
41	L'Université de La Réunion (SCD) et l' Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur "ABES"	Confirmation de participation au marché LAMYLINE au groupement de commande permanent de l'ABES : ABES-GC 116 dans le cadre du choix de l'abonnement "EXCELLENCE"	conclue pour les années calendaires 2026-2029	2026 6 669 € HT 2027 6 789 € HT 2028 6 911 € HT 2029 7 015 € HT		
42	L'Université de La Réunion (SCD) et GLOBAL MÉDIA SANTÉ	Contrat de Licence Couperin DOCDOCPRO.FR dont l'objet est de permettre l'accès au profit des preneurs de Licences aux versions électroniques des produits	du 01/01/2026 au 31/12/2026	Redevance de licence		

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
43	L'Université de La Réunion (SCD) et ME GROUP France SAS	Convention d'exploitation d'une cabine photo "KISBOOTH" dont l'objet est d'autoriser IME Group France à installer et à exploiter une cabine photo "Kisbooth" sur le Campus du Moufia le Hall de la BU Droit Lettres	entre en vigueur a compter de sa date de signature et est conclue pour une durée de 36 mois.	Redevance/mois HT de 15%		
44	L'Université de La Réunion (SVEC) et Le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de La Réunion	Convention dispositif prévisionnel de secours dont l'objet est de fixer les modalités de mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours lors de l'évènement du " Kampus Kouler Tour "	le 17/02/2026	550 € HT		
45	L'Université de La Réunion (UFR LSH) et le Département de La Réunion "MHV"	Convention de coopération scientifique et culturelle dans le cadre du projet départemental d'un musée consacré à l'histoire de l'esclavage à La Réunion dont l'objet est d'organiser les modalités de la coopération entre les Parties relative aux questions liées à l'histoire de la traite, de l'esclavage et de ses abolitions, à celle des sociétés et économies de plantation à La Réunion et plus largement dans l'espace indianocéanique sur les axes de travail identifiés concernent : - La recherche (historique, archivistique) - Le formation (des étudiants, des personnels du musée)	est établie pour une durée de deux ans à compter de sa date de signature			

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
46	L'Université de La Réunion (UFR LSH-BTCR) et Madame FRANCHINA Loreley Ingénieure de Recherche	Contrat de cession de droits d'auteur dont l'objet est de formaliser la cession des droits, et de déterminer les conditions dans lesquelles l'Auteur accepte de céder les droits patrimoniaux qu'il/elle détient sur son oeuvre, selon les modalités définies dans le cadre des Presses Univeristaires Indianocéaniques de : Oeuvre 1 : "Entre braises et ciel : théâtres de feu. Le cycle rituel de la marche sur le feu à La Réunion", 2026	à compter de sa signature par la dernière des parties pour une durée de deux années civiles, soit 2026-2028			à titre gracieux
47	L'Université de La Réunion (UFR Santé) et le Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion "CHU" le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Pierre "le CCAS"	Convention de partenariat dont l'objet est de définir les termes du projet de partenariat entre les parties pour l' accueil des étudiants inscrits en 3ème année de 3ème cycle de médecine générale du diplôme d'État de docteur en médecine de l'UFR Santé à la maison de l'enfance et de la jeunesse ou se déroulera une formation pratique sur le thème de la précarité en présence des acteurs du champ médico-social dans le cadre de la " journée santé "	année 2025			Validée à la CFVU du 25/11/2025
48	L'Université de La Réunion (UFR Santé) et l'Université de Bordeaux	Avenant n°1 de la convention de partenariat pédagogique du 08/07/2024 concernant le 3e cycle des études en Sciences Pharmaceutiques dans la subdivision Océan Indien dont l'objet est de modifier les articles suivants : Modification de l'article 5 - Dispositions financières et de l'article 6 - Échéancier	entre en vigueur à compter de la signature de la dernière des parties et est valable jusqu'au terme de l'année universitaire 2027-2028	33 640 €		

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
49	L'Université de La Réunion (UFR Santé) et l'Université Bourgogne Europe "UBE"	Convention de partenariat concernant l'accueil des étudiants de la faculté de santé Réunion admis en DFASM1 à l'UFR des Sciences de Santé de l'UBE dont l'objet est d'établir les conditions de partenariat entre les parties afin d' accueillir en première année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales "DFASM1" les étudiants ayant validé leur diplôme de formation Générale en Sciences Médicales "DFGSM" à l'Université de La Réunion	entre en vigueur à compter de signature par la dernière des parties et est valable jusqu'au terme de l'année universitaire 2029-2030, prend effet dès le début de l'année universitaire 2025-2026			Validée à la CFVU du 03/03/2026
50	L'Université de La Réunion (UFR Santé) et l'Université de Toulouse "UT"	Convention de partenariat concernant l'accueil des étudiants de la faculté de santé Réunion admis en DFASM1 à l'UFR des Sciences de Santé de l'UT dont l'objet est d'établir les conditions de partenariat entre les parties afin d' accueillir en première année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales "DFASM1" les étudiants ayant validé leur diplôme de formation Générale en Sciences Médicales "DFGSM" à l'Université de La Réunion	entre en vigueur à compter de signature par la dernière des parties et est valable jusqu'au terme de l'année universitaire 2029-2030, prend effet dès le début de l'année universitaire 2025-2026			Validée à la CFVU du 03/03/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
51	L'Université de La Réunion (UFR SANTE) et l'Université de Paris Cité "UPCité"	Convention de partenariat concernant l'accueil des étudiants de la faculté de santé Réunion admis en DFASM1 à l'UFR des Sciences de Santé de l'UPCité dont l'objet est d'établir les conditions de partenariat entre les parties afin d' accueillir en première année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales "DFASM1" les étudiants ayant validé leur diplôme de formation Générale en Sciences Médicales "DFGSM" à l'Université de La Réunion	entre en vigueur à compter de signature par la dernière des parties et est valable jusqu'au terme de l'année universitaire 2029-2030, prend effet dès le début de l'année universitaire 2025-2026			Validée à la CFVU du 03/03/2026
52	L'Université de La Réunion (UFR Santé) et l'Université de Tours "l'UT"	Convention de partenariat concernant l'accueil des étudiants de la faculté de santé Réunion admis en DFASM1 à l'UFR des Sciences de Santé de l'UT dont l'objet est d'établir les conditions de partenariat entre les parties afin d' accueillir en première année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales "DFASM1" les étudiants ayant validé leur diplôme de formation Générale en Sciences Médicales "DFGSM" à l'Université de La Réunion	entre en vigueur à compter de signature par la dernière des parties et est valable jusqu'au terme de l'année universitaire 2029-2030, prend effet dès le début de l'année universitaire 2025-2026			Validée à la CFVU du 03/03/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
53	L'Université de La Réunion (UFR SANTE) et Nantes Université "NU"	Convention de partenariat relative à l'accueil à l'UFR des sciences pharmaceutiques et biologiques de Nantes des étudiants de l'UFR Santé de La Réunion admis en deuxième année de formation aux études pharmaceutiques "DFGSP 2" dont l'objet est la mise en œuvre de l' admission en deuxième année du premier cycle ayant validé un parcours de formation antérieur dans une université ne proposant pas l'ensemble des formations l'ensemble des formation de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique et de préciser les modalités d'intervention de l'université pour la poursuite d'études dans le cadre de la réforme relative à l'accès aux formations	entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des parties et prendra fin au terme de l'année universitaire 2025-2026			Validée à la CFVU du 03/03/2026
54	L'Université de La Réunion (UFR SHE) et La Ligue de Rugby de La Réunion de la Fédération Française de Rugby "la Ligue ou le CRR"	Convention d'application de la convention cadre C3D STAPS "chapitre formation" dont l'objet est l'organisation des modalités de mise en œuvre, au sein de l'Université, de formations fédérales aux Brevets Fédéraux "BF" de la Fédération Française de Rugby , assurées conjointement par les enseignants du département STAPS de l'UFR SHE et les cadres techniques de la Ligue. Les formations est assurée de manière discontinue, selon les emplois du temps universitaires, et comprend : - Des enseignements délivrés par les enseignants du département STAPS ; - Des interventions des cadres techniques de la Ligue ; - Un stage en club	est conclue au titre de l'année universitaire 2025-2026 et est valable jusqu'au terme de celle-ci.			Validée à la CFVU du 03/03/2026

(Délégation de pouvoir au Président en matière d'approbation d'approbation de conventions - délibération N°20-05-2021 du conseil d'administration du 20 mai 2021)

DAJI/VD/YJ/CA du 07/05/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
55	L'Université de La Réunion (SUAC) et TERRITO'ARTS	Convention de partenariat relative à l'application de tarifs préférentiels au profit des agents de l'UR dont l'objet est de définir les axes de collaboration entre les Parties afin de permettre un accès plus large aux propositions artistiques des établissements culturels: La Cité des Arts et Château Morange aux personnels de l'UR	du 01/09/2025 au 31/08/2028	500 € TTC		

"Autres"

1	L'Université de la Réunion (IUT) et l'Établissement Public Local d'Enseignement Professionnelle Agricoles (EPLEFPA) de Saint-Joseph	Convention de mise à disposition d'une salle de TP , de matériels et de consommables dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles l'occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable des locaux dans le cadre de l'activité suivante : " Activités de formation en microbiologie à destination des étudiants de BTS de l'EPLEFPA " Campus de Terre Sainte	du 20/04 au 24/04/2026 de fin mai ou juin 2026	1 281,18 € TTC		Annulé du CA du 16/03/2026
---	--	---	---	----------------	--	-----------------------------------

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
2	L'Université de La Réunion (DETPI) l'Office National des Forêts "ONF"	Convention de d'occupation temporaire qui permet à l'ONF de mettre à disposition le site : Forêt départemento-domaniale hors forêt - Saint-Philippe afin que l'UR puisse exercer des activités compatibles avec la gestion durable de forêts de terrains, et dont l'ONF assure la gestion dans le cadre de sa politique de valorisation du domaine forestier, pour l'activité dénommée : Station de recherches universitaires dont l'objet est l'activité autorisée de l'exploitation des Vacoas ou des Palmistes est interdite au bénéficiaire ainsi que l'introduction ou la plantation de toute espèces exotique dans le lot	du 01/01/2024 au 31/12/2032	redevance annuelle / année civile		
3	L'Université de La Réunion (DLR Nord) le Rectorat	Convention n° 04-2026 d'occupation temporaire du domaine public dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles l'Occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable des locaux dans le cadre de l'activité suivante : " Réunion de reprise des cadres " à l'amphithéâtre Bioclimatique Campus du Moufia	le 20/01/2026			à titre gracieux

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
4	L'Université de La Réunion (DLR Nord) et la Cour d'appel de Saint-Denis	Convention n° 18-2025 d'occupation temporaire du domaine public dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles l'Occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révoquant des locaux dans le cadre de l'activité suivante : " Epreuves écrites de l'examen professionnel de greffier principal " à l'UFR Lettres et Sciences Humaines salle S4 Campus du Moufia	le 26/06/2025			à titre gracieux
5	L'Université de La Réunion (DLR Sud) et GCSMS LAMPOI - SIAO	Convention n° 26-2025 d'occupation temporaire du domaine public dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles l'Occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révoquant des locaux dans le cadre de l'activité suivante : " Colloque SIAO " à l'amphithéâtre de l'IAE	le 05/06/2025		contribution financière de 651,00 € TTC	
6	L'Université de La Réunion (DLR Sud) et Association Régionale des Missions Locales de l'Océan Indien (ARML Océan Indien)	Convention n° 33-2025 d'occupation temporaire du domaine public dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles l'Occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révoquant des locaux dans le cadre de l'activité suivante : " Conseil d'administration et Assemblée Générale de l'ARML " à l'amphithéâtre de l'IUT de Terre-Sainte	le 17/06/2025		contribution financière de 374,33 € TTC	

(Délégation de pouvoir au Président en matière d'approbation d'approbation de conventions - délibération N°20-05-2021 du conseil d'administration du 20 mai 2021)

DAJI/VD/YJ/CA du 07/05/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
7	L'Université de La Réunion (DLR Nord) et Les Ami.es de l'Université	Convention n° 36-2025 d'occupation temporaire du domaine public dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles l'Occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable des locaux dans le cadre de l'activité suivante : " Conférences grand public " sur le site de la faculté de Santé et l'IUT de Saint-Pierre, du campus du Moufia et du Tampon	année universitaire 2024-2025			à titre gracieux
8	L'Université de La Réunion (DLR Nord) et l'association ANTICOR	Convention n° 45-2025 d'occupation temporaire du domaine public dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles l'Occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable des locaux dans le cadre de l'activité suivante : " Réunion publique du groupe local Anticor974 au sujet de la lutte contre la corruption et pour l'éthique en politique avec intervention en visio-conférence d'un magistrat de la Cour de cassation " La réunion n'a aucun caractère partisan, elle traite de la corruption et du fonctionnement des institutions qui aura lieu sur les campus du Moufia et du Tampon	le 13/10/2025 et le 14/10/2025		contribution financière de 602,18 € TTC	

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
9	L'Université de La Réunion (DLR Sud) et FSU-SNUipp 974 - Syndicat des enseignants du premier degré	Convention n° 48-2025 d'occupation temporaire du domaine public dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles l'Occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révoquant des locaux dans le cadre de l'activité suivante : " Assemblée Générale " sur le campus universitaire du Tampon	le 26/09/2025			à titre gracieux
10	L'Université de La Réunion (DLR Nord) et Réseau Initiative Réunion	Convention n° 49-2025 d'occupation temporaire du domaine public dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles l'Occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révoquant des locaux dans le cadre de l'activité suivante : " Réunion de service " au PTU	le 24/10/2025		contribution financière de 292,95 € TTC	
11	L'Université de La Réunion (DLR Sud) et Education Nationale Rectorat de la Réunion IEN Saint-Denis 3	Convention n° 50-2025 d'occupation temporaire du domaine public dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles l'Occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révoquant des locaux dans le cadre de l'activité suivante : " Fonction continue des enseignants " sur le campus universitaire du Tampon	le 24/09/2025			à titre gracieux

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
12	L'Université de La Réunion (DLR Sud) et La Réunion Innovation	Convention n°54-2025 d'occupation temporaire du domaine public dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles l'Occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révoquant des locaux dans le cadre de l'activité suivante : " Projet ELEVATE - Concours idéation solutions Mobilités " à l'IUT	le 17/11/2025 et le 18/11/2025			à titre gracieux
13	L'Université de La Réunion (DLR Sud) et La Réunion Innovation	Convention n°55-2025 d'occupation temporaire du domaine public dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles l'Occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révoquant des locaux dans le cadre de l'activité suivante : " Tables rondes / ateliers sur le thème de la santé, en collaboration notamment avec l'UMR DÉTROU " à la Faculté de Santé	le 02/02/2025			à titre gracieux

Nombre de conventions pour information : 67

conventions relevant de la formation : 54

autres conventions : 13

CONVENTIONS DE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE
avec incidences financières

Nombre de contrats : 7

	Au crédit de l'Université de La Réunion (HT)	Au débit de l'Université de La Réunion (HT)
Résultats	1 021 287,23 €	11 810,00 €

N°	Parties contractantes	Objet	Laboratoire concerné	SERVICE CONCERNE	Durée (mois)	Date début convention	Date fin convention	Au crédit de l'Université de La Réunion (HT)	Au débit de l'Université de La Réunion (HT)	Observations
1	Université Polynésie Française Université de La Réunion	Accord de consortium dans le cadre du projet MAEVA + fiche synthétique	PIMENT	VALO	48	01/10/2024	30/09/2028	66 695,00 €		Montant en faveur de l'UR : 66 695€ Chaque partie recevra directement de l'ANR l'aide correspondant à sa part du projet, conformément aux stipulations de sa convention d'aide ou décision d'aide particulière signée ou notifiée avec/ par l'ANR.
2	Istituto Nazionale di Geofisica e Vulcanologia Université de La Réunion	Accord de collaboration pour les activités de recherche	LGSR	VALO	7	01/12/2025	30/06/2026	30 000,00 €		Montant en faveur de l'UR : 30 000€ L'INGV versera à l'UR une contribution forfaitaire de 30 000€, non assujettie à la TVA. La contribution sera versée en deux parties, la première égale à 60% du montant total (18 000€), lors de la signature de la présente convention, la deuxième partie égale à 40% du montant total (12 000€) à la remise du rapport final, sur remise d'un rapport.
3	CIRAD Avignon Université Institut Agro Montpellier IRD Purpan -Ecole d'ingénieurs de PURPAN Université de Montpellier Université de La Réunion	Contrat de collaboration de recherche	QUALISUD	VALO	23	08/10/2025	01/10/2027		1 810,00 €	Montant au débit de l'UR : 1810€ Contrat de collaboration dans le cadre de la thèse de Lisa PAPA. L'UR et l'Université de Montpellier participent à hauteur de 1810 euros chacune. Le montant sera versé sur présentation de factures de l'El Purpan adressés à l'Université de La Réunion, à la date de signature du présent contrat
4	REGION REUNION Université de La Réunion	Projet convention de subvention REGENR + fiche synthétique	LGSR	SING	39	01/01/2026	31/03/2029	375 992,16 €		Montant au débit de l'UR : 1810€
5	ANR Université de La Réunion	Projet convention de subvention BACC + fiche synthétique	ENERGY LAB	SING	54	01/01/2026	01/07/2030	362 065,00 €		Le montant sera versé sur présentation de factures de l'El Purpan adressés à l'Université de La Réunion, à la date de signature du présent contrat
6	REGION REUNION Université de La Réunion	Projet convention de subvention PITAYA + fiche synthétique	PIMENT	SING	27	01/01/2026	31/03/2028	186 535,07 €		Montant en faveur de l'UR : 186535,07€ Les modalités de paiement sont les suivantes : acompte jusqu'à hauteur de 80% du montant maximum prévisionnel de l'aide en proportion des dépenses effectuées sur présentation par le bénéficiaire auprès du service instructeur, sous forme dématérialisée via le portail, des pièces justificatives des dépenses payées par le bénéficiaire, d'un état récapitulatif détaillé des dépenses retenues réalisées conforme à l'état annexé certifié exact par le bénéficiaire, des contrats de travail, des feuilles de relevé de temps, des bulletins de salaire correspondant à la durée du projet, pour les dépenses de personnel; de la convention de partenariat datée et signée, de toutes les pièces de marché, dans le cadre d'une procédure de passation de commande publique et d'une demande de paiement complète. Le bénéficiaire s'engage à déposer obligatoirement une demande d'acompte au plus tard le 30/04/26 et devra déposer, a minima, des demandes d'acomptes supplémentaires au plus au 31/10/26, 30/04/27 et au 31/10/27. Une demande de paiement du solde doit être déposée au plus le 30/06/28
7	INSERM CHU La Réunion Université de La Réunion	Convention relative aux modalités de prise en charge des frais supplémentaires de la recherche impliquant la personne humaine Protocole de recherche n°C19-68	DETROI	VALO	38	24/02/2026	23/05/2026		10 000,00 €	Reversement du montant des frais de postage pour l'Etude Réunion au CHU. Ces frais ont été financés par le PEPR Mascareigne.

CONVENTIONS DE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE
sans incidences financières

Nombre de contrats : 9

	Au crédit de l'Université de La Réunion (HT)	Au débit de l'Université de La Réunion (HT)
Résultats	- €	- €

N°	Parties contractantes	Objet	Laboratoire concerné	SERVICE CONCERNE	Durée (mois)	Date début convention	Date fin convention	Au crédit de l'Université de La Réunion (HT)	Au débit de l'Université de La Réunion (HT)	Observations
1	IHSM Université de Toliara Université de La Réunion	Convention de co-tutelle - M. ZAFIMAHATRADRAIBE Jean Aimé	ENTROPIE	VALO	36	13/02/2026	13/02/2029			
2	Kartye Lib Mbpoi Université de La Réunion	Convention de partenariat pour l'organisation d'un colloque	DIRE	VALO	13	27/11/2025	31/12/2026			Colloque du 10 au 13 juin 2026 sur "Les routes de l'esclavage et de l'engagisme, l'histoire carcérale dans le monde coloniale".
3	CIRAD Université de La Réunion	Convention de collaboration relative aux modalités d'encadrement scientifique et de formation de M. Sören KRAWCZYK	PVBMT	VALO	36	02/02/2026	31/01/2029			
4	IFREMER Université de La Réunion	Accueil de Paula Sobenko Hatum, Pedro Tavares, Matthias Jacquet et Héloïse Muller pour un séjour scientifique	ENTROPIE	VALO	1,5	01/03/2026	18/04/2026			4 séjours sur la période entre le 01/03 et 18/04.
5	IRD Université de La Réunion	Convention d'accueil dans le cadre du projet QUALITIZ	CHEMBIOPRO	VALO	22	01/03/2026	31/01/2028			Accueil d'un personnel IRD au sein de chembiopro dans le cadre de la convention de collaboration projet Qualitiz.
6	FEELBAT Université de La Réunion	Avenant 1 à la convention de prestation : étude de faisabilité du transfert d'énergie sans fil dans le béton	ENERGY LAB	VALO	2,5	14/02/2026	30/04/2026			Cet avenant prolonge la convention initiale pour une durée de deux mois et demi supplémentaire. La convention prend effet à compter du 15 octobre 2025 et se termine le 30 avril 2026 Durée initiale : du 15/10/2025 au 15/02/2026
7	NORCE NORWEGIAN RESEARCH CENTRE (NORCE) Université de La Réunion	Accession Document - Entrée consortium projet ACACIA	LACY	VALO	35	01/01/2026	31/12/2028			Accord permettant l'entrée de l'UR au sein du consortium Acacia dont le coordinateur est la NORCE.
8	CIRAD Université de La Réunion	Convention d'accueil d'une doctorante de l'unité ASTRE	ASTRE	VALO	35	01/02/2026	31/12/2028			Convention d'accueil au pôle 3P (locaux CIRAD) d'une doctorante de l'UMR Astre (tutelle CIRAD). L'UR est signataire car la doctorante est inscrite à l'ED STS de l'UR.
9	Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature Université de La Réunion	Acte engagement - accès à données	PIMENT	VALO		05/02/2026				Acte engagement pour accès à données de la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature dans le cadre de la fiche action SWAC projet ECOUBAT